



Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Secrétaires : Claude COMTE et Thierry VINCENT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01/04/2016

L. GERARDIN énonce les remarques suivantes :

- le pont "aux Grand prés" n'était pas "un passage busé" mais un pont en pierre M le maire répond qu'il n'y a pas de pont à Offlanges. L. GERARDIN veut qu'il soit précisé que c'était un passage en pierre.
- Elle signale qu'il manque le mot "avec" page 4 fin du 1^{er} paragraphe. La phrase corrigée : il faut mettre à jour les points noirs avec le SPANC.
- Elle souligne qu'il n'a pas été mentionné que les 60 000€ inscrits au 2313 seraient affectés aux lustres et au chauffage. M le maire précise que c'est pour les travaux de l'église et que le compte rendu a été écrit à partir du relevé fait par le secrétaire, A. LENOBLE.

JM. GRAS souligne une erreur concernant la subvention sur la réserve parlementaire qui n'est pas de 50%. M le maire précise que cette subvention ne peut pas dépasser 10 000€ et que la phrase sera la suivante : "une subvention sera demandée au titre de la réserve parlementaire pour le chauffage et les lustres, qu'elle sera de 10000€ maximum et qu'elle ne pourra pas dépasser 50% du coût des travaux".

C. COMTE signale que la longueur des remarques rend difficile le travail de secrétaire
Le compte-rendu du 1^{er} avril est accepté à l'unanimité après ces modifications.

RESTAURATION DES LUSTRES DE L'EGLISE

M le maire présente 2 devis :

DE L'OR A LA LUMIERE (Ormans) : 13 296.00 € TTC

LA LAMPISTERIE (Oussières) : 8 543.26 € (non assujetti à la TVA)

L'entreprise DE L'OR A LA LUMIERE a travaillé dans l'église de Brans et LA LAMPISTERIE a travaillé pour des particuliers à titre privé.

M le maire propose de retenir l'artisan d'Oussières qui ne repose pas les lustres.

A. LENOBLE soulève le problème de marché. M le maire précise que ce n'est pas inclus dans le marché de l'église.

JM. GRAS précise que c'est un confort personnel des paroissiens et que c'est logique que ça ne soit pas inclus dans le marché principal.

L. GERARDIN pense que cette dépense pourrait attendre car ce n'est pas un problème de sécurité. C'est un travail accessoire. Elle pense que ces travaux pouvaient se faire en deux temps car ils ne sont pas vitaux à l'édifice. "Nous avons supprimé la mise en place du chauffage pour faire des économies, les montants des travaux étant déjà trop lourds à porter pour la commune. Nous pourrions attendre que les crédits pour la réfection intérieure de l'église soient résorbés avant de faire des crédits pour tous les éléments accessoires comme le chauffage, les lustres, ou les éléments liturgiques". A. LENOBLE rappelle la discussion du 5 mai 2015 à ce propos.

M le maire précise que l'état actuel des lustres après enlèvement nécessite une remise en état. On ne peut pas les remettre ainsi donc il faut les restaurer. A. LENOBLE demande si l'entreprise d'Oussières est habilitée à restaurer les lustres de l'église et M le maire répond que les lustres ne sont pas classés.

A la suite du vote, l'entreprise LA LAMPISTERIE est retenue pour les travaux par 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

CHAUFFAGE EGLISE

Il n'a pas été prévu dans le marché, seul le câblage est prévu. A. LENOBLE précise qu'il avait été supprimé lors de la réunion de mai 2015.

S LEROY pense que le chauffage est un moyen d'utiliser l'église

JM. GRAS demande s'il est utile d'avoir le chauffage puisque les autres églises chauffées peuvent assurer les célébrations. Et pourquoi un seul devis est-il proposé ?



Le débat s'installe sur l'utilité de la moquette chauffante. JM. GRAS demande si une réunion de travail a eu lieu sur le sujet.

C. COMTE ne souhaite plus continuer à assurer le secrétariat de séance. T. VINCENT accepte de le remplacer.

JM. GRAS demande à être informé des prochaines réunions de chantier.

JC.THABARD demande qu'un autre devis soit demandé à un électricien pour des radiateurs rayonnants. La question de l'utilité d'une moquette chauffante dans le chœur de l'église est encore abordée.

L. GERARDIN fait à nouveau remarquer que les travaux de l'église concernent uniquement la mise en sécurité du bâtiment et non l'installation d'un chauffage. Elle pose également la question du financement de cet équipement.

JM.GRAS veut savoir si une demande de subvention a été faite au diocèse. M le maire répond que oui, mais qu'à ce jour, il n'a pas de réponse. C. COMTE rappelle que la paroisse ND du Mont Guérin a prévu d'allouer une somme de 4000 € pour la restauration.

M le maire demande d'accepter le devis du chauffage de l'église pour permettre d'effectuer le dossier de demande de subvention.

Le devis est accepté par 7 voix pour et 4 voix contre. JM.GRAS précise qu'il ne peut pas voter pour un dossier incomplet où il n'y a pas de devis comparatif.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

M le maire lit la délibération qu'il a préparée. Les conseillers ne veulent pas valider les montants inscrits car ils veulent des comparatifs. Cette décision est reportée.

En conséquence, la délibération précédente est annulée en attendant les autres devis.

VITRAIL EGLISE

M le maire présente le devis de l'entreprise PAROT (Aiserey) qui s'élève à 9144 € HT.

Il précise que les travaux de restauration vont bénéficier d'une subvention de 50 % de l'Etat (DRAC) et de 25 % du département.

Les conseillers demandent des devis comparatifs. La décision est reportée.

ELECTRICITE SALLE DES FETES

M le maire n'a reçu aucun devis à ce jour. L. GERARDIN propose que le choix des améliorations soit fait sur plan en fonction des besoins des utilisateurs. La décision est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

ABRI COMMUNAL : Présentation des nouvelles propositions de l'architecte.

M le maire demande à G. JACQUOT, président de l'ACCA que celle-ci fasse un courrier en acceptant les plans ainsi que ses attentes sur la participation de la commune au niveau financier.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition C2 compacte proposée par l'architecte pour le réaménagement de l'abri communal du terrain de sports.

FILTRATION DE L'EAU : M le maire a contacté le maire de Frontenay qui a fait des travaux pour résoudre les problèmes de turbidité de sa commune. Des comparaisons de devis seront possibles.

ONF : Vente du 13 avril 2016. Le lot d'Offlanges n'a pas été vendu.

COB ORCHAMPS (gendarmerie) : L'adjudant chef SONTONNAX (commandant de la brigade) a eu un entretien avec M le maire au sujet des incivilités sur la commune. Des rondes seront mises en place. Des contrôles de vitesse seront également effectués sur le territoire communal.

L. GERARDIN demande où en est le projet de présentation de l'association "Sauvons le massif de la Serre" au conseil municipal. M le maire répond qu'il a proposé un entretien préalable à M LHOMME, président de l'association et attend sa réponse.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2016

Offlanges, le 28 avril 2016

Elle fait part de son inquiétude sur la remise en place de la conduite d'eau dans la carrière à l'issue de l'exploitation car le rapport de la DREAL du 30 mars 2016 ne fait pas mention d'une remise en état en 2016 comme cela a été dit; M le maire répond que le carrier s'est engagé par convention à assurer l'alimentation en eau de la commune. Elle demande qui est le signataire de la convention entre la carrière et la commune car il semble que M PERNOT ait vendu ses parts de la société. M le maire précise que la convention a été signée par le maire et la société des carrières de Moissesey représentée par M Yves PERNOT.

JM. GRAS renouvelle sa demande de renégociation du contrat de forage.

L. GERARDIN demande à nouveau que soit matérialisée l'emprise de la carrière.

C. COMTE présente ses excuses pour avoir laissé la place de secrétaire ne supportant plus la confusion des discussions.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 22 h10.



